

**Séance du Conseil de Ville
du 25 juin 2018, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 06 / 2018**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 05 du 28 mai 2018
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Julian Bardullas
 - M. José Carlos de Almeida
 - M. Kyle Anthony Mariniello
 - Mme Gabrielle Tremblay Otis
6. Rapport 2017 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Comptes communaux 2017
8. Crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2018-2022
9. Crédit de Fr. 1'176'000.- HT des Services industriels pour modifier les réseaux de distribution du secteur « Gros-Seuc », y compris le renforcement de la station transformatrice « Gros-Seuc »
10. Crédit de Fr. 1'155'000.- HT des Services industriels pour la réalisation de quatre nouvelles centrales photovoltaïques
11. Crédit de Fr. 706'000.- HT des Services industriels pour le déplacement et le renforcement de la station transformatrice « AGRICOLE »
12. Crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour lancer un concours d'idées en vue du réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la mise en place d'une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville
13. Développement du postulat 4.03/18 - "Pour l'installation d'un Fitness urbain à Delémont", PDC-JDC, M. Khelaf Kerkour
14. Développement du postulat 4.04/18 - "Du minéral au végétal", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
15. Développement de la motion 5.08/18 - "Un accès aux lieux publics pour toutes et tous", Alternative de gauche, Mme Jeanne Beuret
16. Réponse à la question écrite 2.02/18 - "Fibre optique et 5G", PS, M. Laurent Crevoisier
17. Réponse à la question écrite 2.03/18 - "Anciennes infrastructures du skatepark", PDC-JDC, Mme Karen Chevrolet
18. Réponse à la question écrite 2.04/18 - "Rénovation du pont de la Maltière", PLR, M. Michel Friche
19. Réponse à la question écrite 2.05/18 - "Des parcs pour les autocars", PLR, M. Pierre Chételat
20. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Olivier Montavon, président, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, il invite à observer une minute de silence à la suite du décès de Mme Yvonne Plumez, ancienne conseillère de ville et membre de commissions communales, et présente ses condoléances à la famille.

De plus, M. Montavon informe des démissions de Mme Arta Canaj et M. Christian Wirz, suppléants PDC-JDC qui seront remplacés par MM. Patrick Claude et Gaëtan Farron, et de M. Jean-Paul Miserez, scrutateur.

Finalement, à la demande de Mme Jeanne Beuret, absente, il propose le report du point 15 à une séance ultérieure.

DECISION : le report du point 15 à une séance ultérieure est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

41 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1^{er} vice-président, M. Rémy **Meury**, 2^e vice-président, M. Jean-Paul **Miserez**, scrutateur, Mme Kathleen **Gigon**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Régine **Bonvallat**, Camille **Borruat**, André **Burri**, Théo **Burri**, Patrick **Chapuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Khelaf **Kerkour**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

M. Pierre Brulhart est remplacé par Mme Pierrette **Nusbaumer**

M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**

M. Michel Friche est remplacé par M. Olivier **Etique**

M. Renaud Ludwig est remplacé par M. Alexandre **Kaiser**

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux

- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

3. **PROCÈS-VERBAL NO 05 DU 28 MAI 2018**

Le procès-verbal no 05 du 28 mai 2018 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. **QUESTIONS ORALES**

Mme Agnès Maeder, PS, demande au Conseil communal s'il envisage d'appliquer au parc urbain les dispositions liées à l'utilisation des autres parcs, notamment celles liées aux chiens, aux déchets et au respect du voisinage. Prévoit-il l'aménagement de zones d'ombre supplémentaires ?

M. Ernest Borruat, adressant ses remerciements aux membres du Conseil de Ville pour leurs souhaits de rétablissement, informe qu'aucun autre aménagement offrant de l'ombre n'est prévu. Toutefois, les responsables du débit de boissons prévoiront certainement des parasols. S'agissant des règles relatives aux parcs, aucune mesure particulière n'est prévue mais M. Borruat prendra les dispositions nécessaires pour assurer de bons rapports de voisinage et la propreté du lieu.

Mme Agnès Maeder est partiellement satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, relevant les conséquences négatives des pressions financières dans de nombreux domaines, revient sur les comptes trafiqués de CarPostal, qui ont lésé Delémont et le Canton du Jura. Il souhaite savoir si la Ville négocie directement avec l'institution en cause. De plus, lors de la dernière mise en soumission des lignes de bus, les partenaires jurassiens de CarPostal soupçonnaient-ils déjà une tricherie et à combien la Ville estime-t-elle le trop-perçu à ses dépens ?

M. Ernest Borruat indique que le Canton détermine avec CarPostal le prix du kilomètre qui s'applique pour les prestations en faveur de Delémont. Par ailleurs, le Canton a émis des doutes de longue date quant aux prix pratiqués, même s'ils se sont atténués en raison des collaborateurs cantonaux en charge du dossier, anciens employés de CarPostal, qui ont pu exercer une pression importante sur les prix de l'institution. De ce fait, le trop-perçu envers le Canton s'élève à quelques centaines de milliers de francs et seulement à une dizaine de milliers de francs pour Delémont.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, relève le surcroît de trafic engendré au Cras-des-Fourches par les travaux de la rue du Vieux-Château - la rue des Fléoles étant ouverte au trafic est-ouest - et les risques d'accident pour cause de vitesse inadaptée. De ce fait, elle souhaite connaître les mesures que l'Exécutif entend prendre pour sécuriser ce quartier, notamment la Montée-des-Pâturages.

M. Ernest Borruat informe qu'aucune mesure n'est prévue sur cette rue en raison de ses trottoirs rehaussés. Les travaux de la rue du Vieux-Château répondent de plus aux vœux des habitants du secteur. Quant à la rue des Fléoles, habituellement ouverte au trafic des bus ou des services communaux uniquement, elle présente effectivement un trafic plus important. Les habitants ont été invités à stationner leur véhicule en bordure sud de la voie, au niveau du parking, pour créer un rétrécissement visuel sans générer de danger pour les enfants. Le Conseil communal procédera durant une semaine à des comptages de voitures à cet endroit, la vitesse semblant être respectée. Ces comptages pourraient déboucher sur la définition temporaire d'une zone à vitesse réduite, dès le 1^{er} août 2018 et jusqu'à la fin des travaux.

Mme Karen Chevrolet est satisfaite.

M. Pierre Chételat, PLR, sur le même sujet, rapporte que de nombreux riverains se plaignent de la durée des travaux. De même, le manque d'informations s'agissant de la déviation en place provoque des perturbations du trafic, les automobilistes externes peinant à trouver leur destination dans le haut de la ville. Aussi, M. Chételat demande si les déviations en place pourraient faire l'objet d'une information plus détaillée et si les travaux pourraient s'achever plus rapidement.

M. Ernest Borruat rapporte que la fin des travaux de cette rue est fixée au 20 septembre et ne pourra pas être avancée, en raison des vacances estivales des entreprises impliquées sur ce chantier. La conférence de presse prévue à l'achèvement des travaux sera l'occasion de réorienter la population du secteur sur les itinéraires à emprunter pour se rendre au centre-ville par exemple.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, relève que, lors de l'édition 2018 de Delémont'BD, la circulation a été autorisée notamment à la rue du 23-Juin et à la rue de l'Hôpital, présentant un danger pour les déplacements des festivaliers. M. Rebetez souhaite connaître les motivations de cette ouverture du trafic. La Ville assurera-t-elle une meilleure sécurité des piétons lors de la prochaine édition du festival en piétonnant davantage la Vieille Ville ?

M. Damien Chappuis, maire, informe que le comité d'organisation de Delémont'BD n'a pas eu la volonté cette année de fermer la Vieille Ville à la circulation. En aucun cas, l'Exécutif n'a subi de pression pour maintenir ce secteur ouvert au trafic automobile. Lors de la prochaine édition, le Conseil communal reprendra ce sujet avec les organisateurs, estimant bienvenue la fermeture de la Vieille Ville, pour la sécurité des nombreux visiteurs.

M. Camille Rebetez est satisfait.

M. Patrick Chapuis, PCSI, interpellé par des professionnels de la branche et des privés, relève que l'octroi de permis de construire présente un certain retard et est lent. Le Conseil communal est-il conscient de la situation et prévoit-il la mise en place d'une structure assurant un délai normal pour l'octroi de ce type de permis ?

M. Ernest Borruat rappelle la vacance du poste de responsable pendant trois mois, M. Schluchter ayant été élu au Conseil communal. D'autre part, les demandes de permis ont augmenté de 95 % par rapport à 2017 et des dossiers imposants sont en cours de traitement, notamment l'écoquartier, le Théâtre du Jura et le projet Poste Immobilier qui nécessitent d'importantes ressources. En dernier lieu, M. Borruat met en exergue la mise en œuvre du Plan d'aménagement local (PAL), qui prévoit un critère d'intégration posant de nombreux problèmes, et les constructions illicites que le Service UETP doit traiter. Ces éléments rendent le traitement des demandes de permis plus long que par le passé, notamment les procédures de conciliation.

M. Patrick Chapuis est satisfait.

M. Olivier Etique, PLR, souhaite que le Conseil communal rappelle aux citoyens les règles en matière d'utilisation des tondeuses à gazon et lui suggère une information à la population.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'Exécutif publiera une communication dans le prochain *Delémont.ch* et profite de la présence de la presse pour inviter les habitants à respecter le voisinage.

M. Olivier Etique est satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, vu les nombreuses interventions relatives à la Maison de l'Enfance, suggère de relancer l'Association des parents de la Maison de l'Enfance de Delémont (APMED), pour créer un relais entre les parents, les utilisateurs et le personnel de la Maison de l'Enfance.

Mme Esther Gelso indique que le Conseil communal a proposé cette mesure à la Maison de l'Enfance, pour optimiser son fonctionnement notamment. Elle en communiquera les résultats ultérieurement.

M. Grégoire Monin est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Julian Bardullas
- M. José Carlos de Almeida
- M. Kyle Anthony Mariniello
- Mme Gabrielle Tremblay Otis

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **RAPPORT 2017 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

M. Damien Chappuis, maire, remercie en préambule Mme Françoise Collarin et M. Patrick Chapuis pour leur engagement au sein du Conseil communal, autorité qu'ils ont quittée au 31 décembre dernier. M. Chappuis relève les éléments importants de 2017, comme l'acceptation, par l'intermédiaire du budget 2018, de l'analyse reflecta, dont le Conseil de Ville sera nanti des résultats après la pause estivale, notamment au sujet de l'effectif en personnel qui a atteint ses limites. En ce qui concerne le Département de la mairie, la Police municipale doit définir ses missions, entre autres assurer une police de proximité, et la mise en place de Police Synergie permettra d'en tirer un bilan ultérieurement. Remerciant les pompiers pour leurs efforts, M. Chappuis rappelle la mise en place du nouvel ERP. Divers dossiers et manifestations ont ponctué les activités du Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement, comme la nouvelle crèche de la Mandchourie et sa réorganisation, les projets de Clair-Logis et de la résidence de la Sorne, ou le festival Delémont'BD. S'agissant des manifestations, elles ont presque doublé en huit ans, ce qui représente une charge de travail importante pour les services communaux. Le Département de la culture et des sports a organisé de nombreuses activités en faveur de la population, en particulier les Jeux des écoliers qui ont eu lieu à Kaunas en Lituanie, et a planché sur les besoins en salles de sport.

M. Chappuis relève la politique énergétique des Services industriels, les excellents résultats de SACEN SA, les créations de centrales photovoltaïques et le projet *Voie lactée* concernant l'éclairage public. Parallèlement au label Cité de l'énergie dont bénéficie Delémont, l'agglomération delémontaine entreprend des démarches pour devenir région de l'énergie. Au niveau de l'urbanisme, le projet de la Poste se concrétisera sous peu. Le service a poursuivi les travaux liés à *Delémont marée basse* et à l'écoquartier, et achevé la mise en place du PAL. Le service a également mis en place le projet Vieille Ville Plus et étudié le secteur Gare sud, parallèlement au dossier de la déchèterie. Le projet de construction du Théâtre du Jura l'a également occupé, tout comme le projet d'agglomération.

Finalement, M. Chappuis relève que Delémont compte à fin 2017 12'491 habitants et que 100 nouveaux logements ont été réalisés, le taux de logements vacants atteignant 1.9 %. Il remercie le personnel communal pour son engagement, de même que le Conseil de Ville pour son soutien aux projets de l'Exécutif.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), met en exergue les commissions communales, qui souvent ne parviennent à siéger qu'une fois l'an, faute de quorum. Même si un groupe de travail planche actuellement sur ce dossier, M. Chételat estime que les responsables de groupe et présidents de parti doivent inciter leurs commissaires à prendre part aux séances. Il regrette que le rapport ne donne pas plus de détails concernant le changement d'ERP et aurait souhaité l'avis de l'Exécutif sur la situation des pompiers et sur la collaboration avec la Police cantonale. Déplorant la non-réalisation de la motion 5.05/17 - "Pour une alternative à la fermeture de la Maison de l'Enfance en fin d'année", ce qui devrait rester une exception, M. Chételat plaide pour la centralisation des bibliothèques en Vieille Ville et regrette, de manière générale, l'absence de couleur dans le rapport, qui faciliterait la compréhension des graphiques. Il indique que la CGVC entamera une réflexion sur la politique de marketing des Services industriels et établira une comparaison des prix de revient du kWh pour les installations photovoltaïques. Elle examinera également le taux de logements vacants de 1.9 % qui lui paraît bas. La CGVC est ouverte à d'autres propositions du Conseil de Ville, pour autant qu'elles relèvent d'un intérêt et soient de ses compétences et sans position partisane. En dernier lieu, M. Chételat remercie le personnel et le Conseil communal pour l'élaboration de ce rapport et leur engagement en faveur du développement de la ville et invite le Législatif à accepter cet objet.

M. Marc Ribeaud, PS, relevant l'utilité de ce rapport, souligne la stagnation de la démographie alors que les emplois à Delémont augmentent et que le PAL table sur une croissance de la population. Il invite à suivre avec sérieux la promotion économique et l'attractivité de la ville. Il insiste sur le fait que le refus du Creux-de-la-Terre n'en est pas responsable, relevant qu'à Bulle, dont le développement est à noter, 19 % seulement de la population vivent dans des maisons individuelles (30 % à Delémont). De plus, à son sens, les graphiques ad hoc représentent mal les activités de la Police et ses actions prioritaires ne sont pas clairement précisées, ce que la Commission de la mairie pourra étudier. M. Ribeaud met en évidence le manque d'attractivité du Service des pompiers et sa difficulté à fidéliser ses membres. Si l'imposition des indemnités en est une des raisons, le Conseil communal devrait chercher avec le Canton un moyen de corriger cette perte financière. D'autre part, M. Ribeaud relève que le versement des bourses semble accuser un retard et rappelle la motion 5.04/17 - "Aperçu des activités externalisées" demandant que toutes les activités sous-traitées soient précisées dans le rapport. M. Ribeaud attendait que la liste des délégations et représentations du Conseil communal soit la base pour récapituler les nouveautés notoires et donner l'appréciation du Conseil communal sur le fonctionnement des diverses institutions. Clair-Logis avait incité le groupe socialiste à déposer la motion précitée. Ce dernier aurait souhaité que le rapport renseigne sur la raison des changements par rapport au message au Corps électoral. Il souhaite des explications sur les incidences financières à court et moyen termes pour la Commune, l'immeuble qui sera déconstruit étant grevé d'une hypothèque importante, selon ses renseignements. Finalement, M. Ribeaud remercie les auteurs pour la rédaction du rapport.

Mme Laurence Studer, UDC, demande un complément d'informations concernant le taux de demandeurs d'emploi (9.4 %) et le taux de chômage (6.7 %). Elle s'interroge sur la façon dont ces personnes subviennent à leurs besoins et se demande si la Ville pourrait entreprendre des démarches supplémentaires pour les aider à trouver un emploi.

M. Damien Chappuis, maire, regrette que les commissions ne puissent parfois pas siéger faute de quorum, même si la Ville les convoque régulièrement. Le Conseil communal en informe régulièrement les groupes politiques, certaines commissions n'ayant d'ailleurs pas encore pu se constituer, ce qui relève uniquement de la responsabilité des partis. Des détails concernant le nouvel ERP figureront au rapport 2018. Quant aux pompiers, ils sont concernés par le projet Pompiers Jura 2020, voulu par le Canton, et devront mettre ces dispositions en application. Le taux de logements vacants s'élève bien à 1.9 % malgré la construction d'une centaine d'appartements en 2017. A ce sujet, M. Chappuis indique que la Ville a connaissance des chiffres fédéraux et cantonaux ultérieurement et que les flux migratoires, notamment, sont à prendre en considération. Il retient la proposition de la couleur pour ce rapport qui, à certains paragraphes, ne fait effectivement qu'actualiser les informations d'année en année. Toutefois, peu d'administrations disposent d'un tel document dans lequel les services delémontains détaillent au mieux les événements les concernant. Confirmant que la population stagne malgré les places de travail en croissance, M. Chappuis indique que les chiffres relatifs aux chômeurs et demandeurs d'emploi dépendent du Canton et de la Confédération. Il précise que les demandeurs d'emploi ne sont pas forcément des chômeurs. En outre, il indique que la Commission de la mairie s'attèlera aux missions de la Police, Police Synergie étant en place, et que les graphiques seront modifiés dans la prochaine édition du rapport.

Mme Esther Gelso précise que la Commune n'accuse aucun retard dans le versement des bourses, ce qui n'est pas le cas du Canton, fait d'ailleurs dénoncé par le Parlement. De plus, les demandeurs d'emploi ne sont pas tous chômeurs, ce qui explique la différence entre les deux pourcentages. Les chômeurs perçoivent des allocations de chômage et, une fois arrivés en fin de droit, des prestations de l'Aide sociale.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite savoir dans quelle mesure la démolition de Clair-Logis, immeuble grevé d'une hypothèque, influencerait les finances communales.

Mme Esther Gelso confirme que le bâtiment actuel est amorti au maximum et le sera au moment de sa démolition, comme convenu avec l'institut bancaire pour le prêt en 1^{er} rang. La dette du FRED sera reprise dans le nouveau projet de Clair-Logis. En outre, la Ville a requis une dérogation auprès du Canton pour pouvoir amortir davantage que le montant autorisé habituellement.

M. Pierre Chételat, PLR, s'agissant des permis de construire, estime que la raréfaction des terrains pour la construction de maisons individuelles est due au manque d'anticipation des Autorités delémontaines et partiellement à une volonté politique, mais pas à la conjoncture, étant donné que le secteur de la construction va bien. Ainsi, il doute de l'affirmation stipulant que le modèle de la maison individuelle n'est plus aussi attractif pour les familles que par le passé. Par ailleurs, l'écoquartier ne répondra pas à leur demande, vu les appartements libres à Delémont. La CGVC demandera des explications quant au calcul de ce taux de 1.9 % afin de comprendre comment il est défini. L'attractivité de la maison individuelle ne doit pas être lésée par l'écoquartier, la Commune n'ayant pas vocation à être active dans l'immobilier. En dernier lieu, M. Chételat se réjouit des maisons rénovées en 2017.

M. Ernest Borruat indique que plusieurs propriétaires de terrains ont spéculé et attendu l'entrée en vigueur du nouveau PAL pour proposer de nouveaux projets, ce qui explique l'explosion des demandes de permis de construire. En outre, il informe que le Service UETP étudiera la création d'une nouvelle zone d'habitation, qui ne pourra pas être mise en place avant 2020.

DECISION : le rapport 2017 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **COMPTES COMMUNAUX 2017**

M. Damien Chappuis, maire, présente les comptes communaux 2017 qui, avec Fr. 114'654'663.- de charges et Fr. 114'877'324 de revenus, présentent un bénéfice de Fr. 222'661.- contre Fr. 87'000.- au budget. Ce résultat a permis de mettre à jour la valeur comptable de plusieurs terrains et bâtiments liés au patrimoine financier et induit un degré d'autofinancement de 161 %. S'agissant des charges supplémentaires, M. Chappuis relève que la Maison de l'Enfance offre des prestations élevées mais que son autofinancement diminue continuellement. Des réflexions sont en cours entre le Canton et les communes au sujet de telles institutions. D'autre part, certaines enveloppes budgétaires n'ont pas été utilisées dans leur totalité, ce que M. Chappuis souligne avec satisfaction, tout comme certaines rubriques autofinancées qui ont contribué aux résultats obtenus. Il met également en exergue les charges liées en augmentation, notamment celles concernant l'action sociale, qui font l'objet de discussions régulières avec les Autorités cantonales et fédérales. En ce qui concerne les revenus, M. Chappuis indique que, malgré la baisse de 0.5 de la quotité communale, le revenu net des impositions a atteint 43.1 millions de francs, soit 2.4 millions de francs de plus que les prévisions. Il informe que le Conseil communal planche sur les besoins en personnel de l'Administration communale et le programme de législature, et relève sa volonté de maintenir une politique d'investissements forte pour maintenir l'attractivité de la ville. En dernier lieu, M. Chappuis remercie le personnel communal pour son respect des rubriques budgétaires, en particulier MM. Jean Froidevaux et Olivier Jost, responsables comptables.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, constate avec satisfaction l'excédent de revenus découlant de l'exercice 2017. Il met en évidence le transfert de système informatique pour lequel des améliorations sont encore nécessaires pour atteindre plus d'efficacité. A son sens, la formation dispensée aux collaborateurs de l'Administration n'a pas expliqué les nouvelles possibilités offertes par le logiciel, lequel est utilisé comme l'ancien, ce que M. Chételat regrette. La CGVC invite à remédier à cette situation. En particulier, M. Chételat indique que certaines tâches ont été réalisées manuellement, ce qui, selon lui, peut avoir provoqué des erreurs d'imputations. La traçabilité des salaires doit être effective et le transfert de et vers les institutions affiliées au FRED doit être identifiable. A son sens, un système de contrôle interne SCI, comme instauré aux Services industriels, doit être mis en place pour l'Administration dans son ensemble.

M. Olivier Etique, PLR, se réjouit du bénéfice 2017, tout en relevant que le résultat final peut varier selon les chiffres pris en considération, ce qui peut parfois laisser penser que les finances se détériorent. D'autre part, M. Etique souligne l'écart entre le budget et les comptes, les charges et produits s'élevant à quelque 114 millions de francs, soit 7 millions de francs de plus que budgétisés. Même si l'évaluation des charges et produits est complexe, M. Etique souhaite que les chiffres présentés dans le budget correspondent mieux aux comptes effectifs. Les budgets pourront ainsi être un outil de politique communale efficace, assurant un débat en toute connaissance de cause.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, met en exergue le résultat positif des comptes depuis plusieurs années, ce qui traduit une politique de gestion des finances positive. Les charges sont maîtrisées, malgré la hausse des coûts de l'action sociale qui peut être inquiétante. Par ailleurs, la dette a quelque peu diminué et les

démarches doivent se poursuivre dans cette voie. Aussi, le groupe PDC-JDC invite à accepter les comptes communaux 2017.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, met en évidence la bonne gestion des comptes par la Ville et leur contrôle scrupuleux par la fiduciaire, ce qui réduit les prérogatives de la CGVC. A son sens, les critiques et observations doivent être formulées notamment lors du débat sur le budget. Il salue les résultats du dernier exercice, découlant de la vigilance du Conseil communal et de l'engagement de l'Administration.

M. Damien Chappuis, maire, regrette les critiques liées au nouvel ERP, dont les diverses applications doivent encore être mises en place. Il relève le travail conséquent engendré par cette implantation. La collaboration avec les Services industriels est effective, tout comme avec le Canton pour le passage au MCH2. De plus, M. Chappuis indique que les salaires n'ont aucun lien avec la façon dont les comptes du FRED sont comptabilisés. Il se réjouit que la Ville puisse procéder à des amortissements complémentaires qui, selon leur montant, peuvent effectivement influencer le résultat final. Il souligne que les dépassements de rubrique ont atteint environ Fr. 350'000.-, les autres charges étant liées, alors que les recettes fiscales se sont révélées plus importantes que les prévisions fournies par le Canton. L'écart des charges et produits entre le budget et les comptes est effectivement conséquent mais découle de données de compétence cantonale.

Rubrique 0590.365.17 - SAT

M. Didier Schaller, PDC-JDC, indique que cette subvention a été supprimée et attribuée au CCRD. Comme aucune information n'a été communiquée concernant ce transfert, M. Schaller souhaite en connaître les raisons.

M. Claude Schluchter rappelle le contrat de partenariat liant la SAT au CCRD depuis 2002. Le comité de la SAT a souhaité mettre un terme à ses activités que le CCRD a reprises, notamment l'accueil des compagnies de théâtre professionnel, moyennant transfert des financements de la SAT au CCRD, en particulier à la Commission de la SAT. Des négociations auront lieu dans un proche avenir avec le Théâtre du Jura. Ce transfert de subvention était déjà prévu au budget 2017 et l'est encore pour 2018, le CCRD bénéficiant ainsi d'un soutien communal de Fr. 245'400.-.

DECISION : les comptes communaux 2017 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'950'000.- POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DU COLLÈGE DE DELÉMONT SUR LA PÉRIODE 2018-2022

M. Ernest Borruat indique que le parc immobilier de la Municipalité atteint environ 100 millions de francs, dont 16 millions pour le Collège sans le nouveau bâtiment. Dans les comptes de fonctionnement, seul 0.15 % de ce montant est prévu pour l'entretien des bâtiments, alors qu'il devrait se situer entre 1.5 % et 2 % pour préserver leur valeur. Le crédit est destiné à rénover des salles de classe, mais surtout à entreprendre des travaux qui permettront de faire des économies d'énergie. M. Borruat précise que la Commission UETP a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Olivier Etique, PLR, souhaitant que le Conseil communal présente pour l'avenir une planification à moyen et long termes des besoins en infrastructures dans le domaine des écoles, confirme que le PLR soutiendra cette demande de crédit.

Mme Régine Bonvallat, PS, soulignant l'urgence des travaux à réaliser, indique que le groupe socialiste accepte la demande de crédit.

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, se réjouit que des travaux soient entrepris, notamment pour améliorer le système de chauffage du Collège, et annonce que le PDC-JDC acceptera lui aussi cette demande.

Mme Régine Bonvallat, PS, demande si le Conseil communal envisage de s'approcher des promoteurs du Théâtre du Jura, qui pourraient mettre à disposition des places de parc, afin de résoudre ce problème au Collège.

M. Ernest Borruat confirme qu'une partie des places de parc actuelles seront supprimées par la construction du Théâtre du Jura. Il estime cependant prématuré de prendre des contacts, puisque des places seront prochainement disponibles au campus Strate-J. M. Borruat souligne également que des entreprises se voient allouer des stationnements assez éloignés du lieu de travail. A son sens, les mêmes règles doivent s'appliquer à tous, enseignants compris, à l'exception de ceux qui travaillent sur plusieurs sites.

DECISION : le crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2018-2022 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. CRÉDIT DE FR. 1'176'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR MODIFIER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU SECTEUR « GROS-SEUC », Y COMPRIS LE RENFORCEMENT DE LA STATION TRANSFORMATRICE « GROS-SEUC »

Mme Murielle Macchi-Berdat explique que ce crédit complémentaire est en relation avec la construction de la tour et de l'EMS qui seront érigés de chaque côté du pont du Gros-Seuc, hors périmètre European 9. L'électricité sera amenée depuis la station transformatrice du Gros-Seuc, sous la Sorne, des raisons de sécurité en cas de crue n'ayant pas permis d'installer des conduites dans la passerelle. Profitant de ces travaux, les Services industriels vont mettre en réserve des tubes de protection pour câbles électriques, utilisables à moyen et long termes, renforçant ainsi la station existante pour répondre aux futurs besoins de l'EMS et de la tour, qui seront également équipés de toits photovoltaïques, ce dont il faut tenir compte. De même, les réseaux souterrains, tant au niveau électrique qu'au niveau de l'eau potable, seront adaptés. Une réserve de 20 % est prévue, vu la découverte de molasse lors des forages. La réalisation des travaux dépendra de l'autorisation de l'ESTI et est prévue à partir de l'été 2019. Finalement, Mme Macchi-Berdat indique que la Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé à l'unanimité ce crédit.

M. André Burri, PDC-JDC, indique que le groupe PDC-JDC acceptera les trois crédits liés aux Services industriels. Il approuve l'idée de profiter des travaux du secteur Gros-Seuc pour installer des tubes supplémentaires de réserve et prend note de l'autofinancement des travaux. Concernant le crédit suivant, il souhaite que les panneaux solaires soient de bonne qualité et si possible produits en Suisse, ou en Europe à défaut, et relève l'ouverture du capital aux citoyens, qu'il considère comme étant une excellente approche. Pour le dernier crédit, le PDC n'a pas de remarque particulière à faire mais il prend note de son autofinancement.

M. Christophe Günter, PLR, se réjouit du développement du quartier concerné et du financement du crédit par les taxes de raccordement et d'utilisation du réseau. De plus, les travaux permettront de rénover les installations existantes. Pour ces différentes raisons, le PLR soutient cette demande de crédit.

Mme Laurence Studer, UDC, approuve l'adjonction d'un tube supplémentaire, par anticipation.

Mme Murielle Macchi-Berdat remercie tous les groupes de leur soutien.

DECISION : le crédit de Fr. 1'176'000.- HT des Services industriels pour modifier les réseaux de distribution du secteur « Gros-Seuc », y compris le renforcement de la station transformatrice « Gros-Seuc » est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. CRÉDIT DE FR. 1'155'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LA RÉALISATION DE QUATRE NOUVELLES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Mme Murielle Macchi-Berdat explique que ce crédit est destiné à la réalisation de quatre nouvelles centrales photovoltaïques, dont l'énergie produite sera directement consommée par chacun des bâtiments, seul le surplus étant réinjecté dans le réseau pour les clients au travers des produits 100 % renouvelables, Topaze et Ambre, assurant ainsi l'autofinancement de ces investissements. Il s'agit des bâtiments de la Paroisse réformée, du garage S-Concept, du projet d'EMS La Sorne et du Théâtre du Jura. Les Services industriels ayant de plus en plus d'expérience dans la réalisation et la gestion de toits photovoltaïques, les propriétaires s'adressent directement à eux pour l'exécution des travaux. La vente de l'énergie produite est garantie au prix de revient et les utilisateurs des bâtiments ont l'obligation de l'autoconsommer, selon les règles fixées par l'OFEN. De plus en plus de clients consomment Topaze ou Ambre, d'où l'opportunité à saisir pour développer ces modèles de production. Ces nouvelles installations suivront le même principe de construction que les précédentes et le suivi de chacun des objets au niveau analytique sera effectué afin que chaque budget soit respecté. Le financement se fera, comme auparavant, avec plus de 60 % de prêts citoyens. L'expérience acquise évitera toute hausse ou baisse des tarifs. A la suite de l'étude sur le développement du photovoltaïque à Delémont, des projets sont ainsi régulièrement proposés par les Services industriels, afin de concrétiser la transition énergétique de la ville, projets qui tiennent compte de la capacité du réseau à absorber les surplus injectés. Le capital de Fr. 1'155'000.- sera ouvert aux prêts citoyens, le solde financé par voie d'emprunt bancaire et les taux d'intérêts fixés en fonction des bases légales. La réalisation de chacune des centrales reste à définir, notamment pour le projet La Sorne et le Théâtre du Jura. En conclusion, Mme Macchi-Berdat indique que la Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement ce crédit.

M. Christophe Günter, PLR, souligne que son parti est favorable à la diversification de la production d'énergie, relevant l'étude des Services industriels qui a permis de réaliser un classement tenant compte du potentiel photovoltaïque des toits de la ville. Cependant, ces quatre projets ne font pas partie du haut dudit classement et M. Günter regrette que la Commune finance des privés ne souhaitant pas investir eux-mêmes dans ces réalisations. Ne faudrait-il pas commencer par les meilleurs dossiers de l'étude ? Les critères pour sélectionner la pertinence des projets lui semblent également flous. En conclusion, M. Günter indique que le groupe PLR n'acceptera pas cette demande de crédit.

Mme Régine Bonvallat, PS, relève que ce projet s'inscrit dans la politique énergétique innovante et durable développée par les Services industriels depuis quelques années. La demande croissante d'entreprises et de particuliers de consommer de l'énergie durable, le succès des prêts citoyens et l'intérêt pour l'autoconsommation conduisent le groupe socialiste à accepter cette demande de crédit.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise les critères ayant conduit au choix des panneaux photovoltaïques. En particulier, la société américaine Sun Power fournissait le matériel, sous licence en Pologne, avec un bilan CO₂ de 24 g, vu le peu de distance séparant les deux pays. La société ayant été délocalisée, elle s'appelle désormais Ben Q et fournit, entre autres, Solar Impulse, ce qui représente un gage de qualité. 50 % des points attribués pour le choix concernent l'efficacité des panneaux et le bilan CO₂, 40 % environ le prix et les 10 % restant les références et l'expérience de l'installateur. Un bémol pour Ben Q, ce panneau est désormais fabriqué à Taïwan, dont le bilan CO₂ est passé à 35 g, mais il reste le meilleur choix par rapport aux autres critères. Mme Macchi-Berdat souhaite également vouer une attention particulière aux conditions de travail et il est toujours possible de changer la clé de répartition. En réponse à M. Günter, elle précise le calcul du prix de revient, qui garantit l'autofinancement des Services industriels et dans lequel tous les coûts (intérêts, amortissements, charges d'exploitations, assurances, etc.) sont inclus. Les charges sont divisées par la quantité d'énergie produite durant l'année par la centrale pour déterminer le prix de revient du kWh qui, suivant l'installation, revient à quelque à Fr. -.20. Ainsi, il ne s'agit pas d'un financement du domaine privé et Mme Macchi-Berdat souligne que la production d'énergie renouvelable est une des premières missions de la Conception directrice de l'énergie. Désormais, au vu des nouvelles dispositions légales, les Services industriels ne réaliseront pas de nouvelles centrales sans garantie d'autoconsommation, ce qui permet également de fidéliser la clientèle et garantit l'utilisation des produits Topaze et Ambre. Cette procédure permet de créer en quelque sorte des batteries virtuelles, avec la garantie de contrats à long et moyen termes, les centrales photovoltaïques ayant une durée de vie de 25 ans.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 4.

M. Pierre Chételat, PLR, demande ce qu'il adviendra des centrales dans 25 ans. Seront-elles déconstruites ou offertes au propriétaire, le toit devrait-il être remis en état ? Il s'interroge également sur la qualité des toits sur lesquels seront construites les centrales photovoltaïques et si une expertise ne devrait pas être faite au préalable. En dernier lieu, il souhaite également connaître le prix de revient de l'énergie.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise que le prix de revient, suivant le type d'aménagement, se situe entre Fr. -.12 et Fr. -.20 le kWh. Bien que les installations soient amorties en 25 ans, plusieurs contrôles ont lieu chaque année en vue d'un entretien régulier pour en maintenir l'efficacité à plus long terme. Mme Macchi-Berdat partage la préoccupation de M. Chételat concernant la fiabilité des toits, rappelant que le projet du Gros-Seuc a dû être abandonné pour cette raison. Enfin, elle rappelle que la meilleure orientation pour une installation est est-ouest.

DECISION : le crédit de Fr. 1'155'000.- HT des Services industriels pour la réalisation de quatre nouvelles centrales photovoltaïques est accepté par 36 voix contre 4.

11. CRÉDIT DE FR. 706'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LE DÉPLACEMENT ET LE RENFORCEMENT DE LA STATION TRANSFORMATRICE « AGRICOLE »

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que le groupe Fenaco prévoit des aménagements, notamment l'agrandissement du shop, la construction d'une station de lavage et la réalisation d'une zone de recharge rapide pour voitures électriques. Pour répondre aux bases légales fédérales, notamment l'Ordonnance contre le rayonnement non ionisant, la réalisation d'une nouvelle station transformatrice est nécessaire. Ce crédit n'est pas prévu au plan financier des investissements mais son autofinancement est garanti par la participation financière et la facturation mensuelle d'utilisation au client, non encore établie actuellement, puisque les puissances définitives ne sont pas encore déterminées. Mme Macchi-Berdat précise que la Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont approuvé ce crédit.

M. Christophe Günter, PLR, cet investissement répondant aux besoins d'un client et étant financé par ce dernier au travers des taxes de raccordement et de la facturation mensuelle, indique que le PLR soutiendra cette demande de crédit.

DECISION : le crédit de Fr. 706'000.- HT des Services industriels pour le déplacement et le renforcement de la station transformatrice « AGRICOLE » est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 190'000.- POUR LANCER UN CONCOURS D'IDÉES EN VUE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE ROLAND-BÉGUELIN ET DE LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE RENCONTRE SUR L'ENSEMBLE DE LA VIEILLE VILLE

M. Ernest Borruat souligne que la Vieille Ville mérite une place de qualité, réaménagée de manière moderne et respectueuse de son cadre historique, un endroit agréable, sans voitures. Le crédit proposé permettra de lancer un concours ouvert aux bureaux d'architectes-aménagistes, concernant la place Roland-Béguelin et englobant également la mobilité en Vieille Ville, dont les projets seront soumis à une démarche participative ouverte à tous les intéressés avant d'être mis en concurrence. Une commission d'experts retiendra ensuite le meilleur dossier. La Commission UETP, ainsi que la Commission de la Vieille Ville ont approuvé cette demande de crédit et le Conseil communal invite le Conseil de Ville à l'accepter également.

M. Olivier Etique, PLR, convient que la place Roland-Béguelin nécessite une cure de jouvence. Le montant du crédit peut paraître élevé, mais il permettra à la population de se prononcer sur un projet concernant la place et le cœur de la Vieille Ville, raisons pour lesquelles le PLR l'accepte.

M. Jude Schindelholz, PS, relève l'importance de ce crédit, qui permettra le réaménagement de ce lieu de rencontre situé en plein cœur de la Vieille Ville. Le concours englobera la mobilité, le stationnement, le patrimoine ou encore l'animation culturelle ou commerciale des lieux. Ce crédit est adéquat puisqu'il combine non seulement un concours, mais également la prise en compte de l'avis des habitants, des restaurateurs et des commerçants au travers d'une démarche participative ouverte. M. Schindelholz confirme ainsi que le groupe socialiste acceptera le crédit.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, salue la proposition de lancer un concours d'idées, dans le cadre d'une démarche participative impliquant tous les acteurs de la Vieille Ville, afin d'en faire un lieu chaleureux et convivial. Toutefois, elle insiste sur l'attention à porter quant à la composition du jury, qui devra refléter toutes les sensibilités et représenter tous les types d'utilisateurs des lieux. En conclusion, elle indique que son groupe acceptera cette demande de crédit.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour lancer un concours d'idées en vue du réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la mise en place d'une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/18 - "POUR L'INSTALLATION D'UN FITNESS URBAIN À DELÉMONT", PDC-JDC, M. KHELAF KERKOUR

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, énumère les bienfaits de la pratique régulière d'activités sportives, soulignant qu'elles doivent se pratiquer avec plaisir et régularité. Il estime intéressant de mettre à disposition des habitants des équipements de fitness en plein air, permettant à toutes les couches sociales de s'exercer. La musculation urbaine connaît un grand succès, tant auprès des jeunes que des moins jeunes. Une trentaine de villes romandes ont aménagé de telles installations avec, par exemple, des vélos, des vélos elliptiques, des engins permettant d'utiliser le poids du corps, avec pancartes explicatives permettant à tout un chacun de s'exercer facilement toute l'année. Ce genre d'installation, dont le coût varie de Fr. 27'000.- à Fr. 35'000.-, peut être aménagé partout, mais doit toutefois répondre à des normes permettant d'amortir les chutes. Persuadé que l'installation d'un fitness urbain constituerait une plus-value en termes de bien-être, de santé, de convivialité et de cohésion sociale, M. Kerkour demande à la Municipalité d'en étudier la faisabilité technique et budgétaire et de déterminer quel espace public serait le plus adéquat pour l'accueillir.

M. Claude Schluchter informe que le Conseil communal accepte ce postulat, les pratiques sportives en milieu urbain étant en constante évolution. Le fitness urbain fait partie de ces pratiques et si cette activité est libre d'accès, ce type d'infrastructure peut également être utilisé toute l'année. M. Schluchter décrit un premier type de fitness urbain, utilisant des barres fixes, entre autres, qui permet de s'entraîner par la simple utilisation du poids du corps. Ce genre d'engin a l'avantage de ne comporter aucune partie mobile et ne requiert dès lors que pas ou peu de maintenance. Un autre type d'installations existe, plus complexe et plus cher, composé de véritables machines de fitness, nécessitant un entretien régulier, dont une mauvaise utilisation pourrait engendrer des blessures graves. M. Schluchter informe qu'un projet de fitness urbain est inscrit au programme de législature du Département de la culture, des sports et des écoles, de type barres fixes, style parcours Vita urbain, moins coûteux et moins cher à entretenir. Une démarche participative semble intéressante afin de répondre aux souhaits du plus grand nombre. Enfin,

M. Schluchter indique que l'installation pourrait se faire au parc urbain. Un parcours de course à pied est également envisagé, avec la pause par endroits de barres fixes, qui permettrait de relier les quartiers périphériques en passant par le parc urbain. L'opportunité de mettre à disposition une application pour smartphone est également à étudier.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son parti soutient sans réserve ce postulat, en phase avec la tendance actuelle de faire entrer le sport et la santé au cœur des villes. Il suggère de s'appuyer sur un sponsoring privé pour la réalisation du projet.

Mme Kathleen Gigon, PS, annonce que son groupe approuve le postulat, sous réserve que la réalisation d'un fitness urbain ne ralentira pas la rénovation des places de jeux. Elle évoque la possibilité de s'approcher d'associations de promotion de la santé ou d'autres institutions actives dans ce domaine pour concrétiser et financer ce projet.

M. Claude Schluchter confirme que la rénovation des places de jeux est en voie d'exécution et ne pâtira pas du projet de fitness urbain.

DECISION : le postulat 4.03/18 - "Pour l'installation d'un Fitness urbain à Delémont", PDC-JDC, M. Khelaf Kerkour, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/18 - "DU MINÉRAL AU VÉGÉTAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, invite la Municipalité à étudier la possibilité de planter des grands arbres à la rue du 23-Juin, permettant ainsi d'ombrager, de tempérer, d'insonoriser cette rue et d'y amener de la couleur. Certains impératifs sont à respecter, notamment par rapport aux conduites dans le sol et au Service du feu, mais M. Rebetez compte sur les services communaux pour dénicher les mètres carrés nécessaires à ces plantations.

M. Ernest Borruat propose, tout d'abord, de tirer les enseignements des installations éphémères qui seront installées cet été en Vieille Ville (bacs à fleurs, jardins potagers, transats, etc.) et indique que le Conseil communal accepte le postulat.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, indique que son parti est favorable à ce postulat. Cependant, il émet une réserve sur une implantation définitive, la solution d'arbres en pot permettant de les déplacer lors de grandes manifestations qui nécessitent l'utilisation de toute la largeur de la rue, par exemple le Tour de Romandie ou le Marché de Noël. M. Kaiser demande au service concerné d'étudier cette alternative.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souligne que l'aspect minéral de la rue du 23-Juin est un choix délibéré. De plus, on ne peut anticiper les réactions face aux dégâts causés par les racines ou à l'ombre des arbres envahissant les appartements. Les Jardins du Château semblent plus appropriés pour la plantation de grands arbres. Pour ces raisons, entre autres, le PDC-JDC s'opposera à ce postulat.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, rappelle la motion de feu M. Dominique Nusbaumer, acceptée par le Conseil de Ville, qui demandait d'implanter de grands arbres en ville et sur la base de laquelle il a déposé son postulat.

DECISION : le postulat 4.04/18 - "Du minéral au végétal", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez, est accepté par 28 voix contre 7.

15. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/18 - "UN ACCÈS AUX LIEUX PUBLICS POUR TOUTES ET TOUS", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME JEANNE BEURET**

Point reporté.

16. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/18 - "FIBRE OPTIQUE ET 5G", PS, M. LAURENT CREVOISIER**

M. Laurent Crevoisier, PS, est satisfait.

17. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/18 - "ANCIENNES INFRASTRUCTURES DU SKATEPARK", PDC-JDC, MME KAREN CHEVROLET**

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, est satisfaite.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/18 - "RÉNOVATION DU PONT DE LA MALTIÈRE", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Pierre Chételat, PLR, en l'absence de M. Michel Friche, indique que ce dernier est satisfait.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/18 - "DES PARCS POUR LES AUTOCARS", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que la solution retenue par le Conseil communal, à savoir des places de parc pour cars sises au Comptoir, n'est pas idéale. En effet, les emplacements devraient être disponibles tout au long de l'année, ce qui n'est le cas au vu des nombreuses manifestations organisées à la Halle des Expositions. Pour le futur, M. Chételat invite la Ville à mener une réflexion globale en concertation avec les différents acteurs : entreprises de transport, restaurateurs, hôteliers et Jura Tourisme, entre autres. Quant au parking souterrain qui se situerait au campus Strate-J, M. Chételat craint que cette solution ne soit onéreuse. En conclusion, il regrette le conflit opposant la Ville à Comptoir delémontain SA et souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée.

M. Damien Chappuis, maire, regrettant également la situation, indique que des réflexions sont menées pour résoudre le problème des places de parc, pour les cars mais également pour les voitures. Contact a effectivement été pris avec SI Campus et les négociations devraient aboutir prochainement. Revenant au conflit précité, M. Chappuis rappelle que les recettes des horodateurs sont prélevées par la Police et reversées à la Direction de Comptoir delémontain SA. Cette dernière n'entre plus en matière sur cette manière de faire et demande à recevoir un forfait annuel de Fr. 35'000.-, contre les Fr. 10'000.-, puis les Fr. 25'000.-, proposés par la Ville. Parallèlement, des contacts ont été pris avec des entreprises de la place, notamment une banque qui s'établira près de la gare, afin de leur proposer de louer de places de parc à l'année. Comptoir delémontain SA n'étant pas d'accord avec ce principe, des blocs de béton ont été déposés sur le parking et la discussion n'est plus possible à ce stade.

20. DIVERS

M. Ernest Borruat expose les buts de la Fondation Henriette Nicolet Burgagni (FHNB), considérablement enrichie à la suite de l'important legs de feu M. Alphonse Burgagni. La fondation soutient financièrement des personnes nécessiteuses, domiciliées dans le canton du Jura et effectuant des formations en principe certifiantes. Des enveloppes de Fr. 1'500.- à Fr. 3'000.- sont allouées par dossiers, soit un total d'environ Fr. 30'000.- par année, somme toutefois difficilement atteinte par manque de demandes. Prochainement les nouveaux formulaires seront disponibles et M. Borruat espère que, par l'intermédiaire du Conseil de Ville, l'information circulera et permettra aux personnes concernées de se lancer dans une formation, cela indépendamment de leur âge. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site de la fondation : www.fhnb.ch.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.10/18** - "Protection des données au niveau communal", PS, M. Thierry Raval
- **question écrite 2.11/18** - "Un terrain de football synthétique aux Prés-Roses", PLR, M. Pierre Chételat
- **postulat 4.06/18** - "Du photovoltaïque au-dessus, des légumes bios en dessous", PS, M. Christophe Badertscher

La séance est levée à 22 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Olivier Montavon

Nadia Maggay